



Accusé de bruit et tapage nocturne

Par **enordyn**, le **15/04/2009** à **14:29**

Bonjour,

Je vous écris car j'ai besoin d'info: nous venons d'acheter un appartement en copropriété et nous y vivons depuis 44 jours.

Le samedi 11 avril, ma femme m'organise une fête d'anniversaire et invite nos amis et notre famille soit environ 15 personnes (dont 2 enfants).

La soirée s'est déroulée de 21h à 1h.

La soirée s'est déroulée sans musique,

J'ai prévenu mon voisin de palier qu'il y aurait un peu de bruit.

Voilà ce qu'il s'est passé:

- > 22h45 visite de la présidente du conseil syndical, nous demandant de faire moins de bruit.
- > 00h30 visite des forces de police pour nous avertir civilement,
- > le lendemain, 2 voisins nous interpellent en nous disant qu'il avait passé une très mauvaise nuit.
- > le 14 avril je reçois un courrier du conseil syndical faisant part des éléments suivants:
 - trouble de tranquillité
 - un enfer pour les autres
 - il faut réduire les sources de bruit
 - construction de 1962 mal isolée
 - monter/descendre les escaliers sans bruit
 - mettre des chaussons dans l'appartement ainsi que des patins feutrés sous les meubles car mon carrelage au sol a été posé certainement sans sous-couche d'isolant phonique cela éviterait une remise aux normes !!!
 - baisser le volume de la tv et de la radio
 - ouvrir/fermer les portes doucement
 - ne pas faire de bruit lorsque l'on se lève, etc. etc.

La plupart des points cités rappelés sur le courrier sont FAITS car font partie du bon sens et du respect.

Nous ne sommes pas des fêtards, et le caractère exceptionnel de l'événement ne semble pas être retenu, mais une tolérance n'est pas appliquée dans cet immeuble.

Je ne me sens plus chez moi, j'ai l'impression d'être retombé en enfance et m'être pris un savon !!!

Que puis-je répondre ?

D'avance merci pour vos réponses.

Bien cordialement

M. BARKANI